

BUDGET PRIMITIF 2022

Note de présentation brève et synthétique

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet communal.

1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2022 a été voté le 25 février 2022 par le conseil municipal. Il a été bâti sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 21 janvier 2020 et établi avec la volonté de :

- poursuite du désendettement
- maîtrise des dépenses
- de ne pas augmenter la fiscalité
- poursuivre les projets engagés.

Le budget général de la commune est composé du budget principal et de budgets annexes (eau potable, assainissement, cinéma, portage de repas, lotissement des coteaux de La Sauldre)

2. BUDGET PRINCIPAL

2.1 - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 940 000 €

RECETTES

Le produit des services est prévu à hauteur de 475 889 €. Ce produit est constitué principalement des refacturations entre budgets (114 600 €), de la cantine et l'APS (97 739 €) et des recettes du CMS (120 000 €), de la redevance d'occupation du domaine public pour 34 000 €.

Les dotations et participations sont prévues à hauteur de 1 482 000 € (dotations 2022 montant définitif non connu à ce jour)

Elles sont composées principalement de :

- La dotation globale de fonctionnement qui devrait s'établir à 589 000 €
- La dotation de solidarité rurale : 577 000 €
- La dotation nationale de péréquation : 89 000 €
- Des allocations compensatrices versées par l'état pour 107 000 €
- Du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (voirie, bâtiments publics) pour 1 000 €
-

Les autres produits de gestion courantes sont en grande partie les revenus des immeubles (50 000 €). Il s'agit principalement des loyers des logements communaux.

Les impôts et taxes s'élèveront à 2 701 400 €, (montant définitif non connu à ce jour)

Ce poste est composé :

- Du produit des taxes 1 800 000 €
 - Des attributions de compensation 641 000 €
- De l'allocation de compensation versée par l'intercommunalité et correspondant au produit économique transféré, déduction faite des transferts de charge pour un montant estimé à 90 000 €
- De la taxe sur la consommation finale d'électricité estimée à 99 000 €
- De la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui devrait s'établir à 70 000 €

Les Atténuations de charges pour un montant de 57 200 € comprennent les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux situations d'indisponibilité physiques

(chiffres arrondis)

CHAPITRE	BP 2021	BP 2022
013 - Atténuation de charges	45 000 €	57 200 €
70 - Produits des services	388 770 €	475 889 €
73 - Impôts et taxes	2 642 680 €	2 701 400 €
74 - Dotations et participations	1 453 000 €	1 482 077 €
75 - Autres produits de gestion courante	92 740 €	77 100 €
76 - Produits financiers	0 €	0 €
77 - Produits exceptionnels	6 500 €	1 500 €
042 - Opérations d'ordre	169 900 €	96 500 €
002 – Résultat d'exploitation reporté	515 410 €	1 048 334 €
TOTAL	5 314 000 €	5 940 000 €

DEPENSES

(chiffres arrondis)

CHAPITRE	BP 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	1 180 140 €	1 274 376 €
012 - Charges de personnel	2 561 300 €	2 529 000 €
014 - Atténuation de produits	2 300 €	1 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	391 627 €	411 734 €
66 - Charges financières	109 233 €	90 000 €
67 - Charges exceptionnelles	2 500 €	1 000 €
68 – Dotations aux provisions	0 €	6 820 €
022 – Dépenses imprévues	62 300 €	0 €
023 - Virement à l'investissement	635 000 €	1 244 570 €
042 - Opérations d'ordre+ provisions	369 600 €	381 500 €
TOTAL	5 314 000 €	5 940 000 €

Les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 1 274 376 € (+ 94 236 € par rapport au budget précédent). Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eaux, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôt et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, locations de véhicules, entretien des biens mobiliers et des véhicules, livres de bibliothèques, fournitures scolaires... La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courant.

Les charges de personnel s'établissent à 2 529 000 €, en diminution de 1.2% par rapport au budget 2021. Les éléments clés de ce chapitre afin de maîtriser ce budget sont :

- Le remplacement au cas par cas des départs à la retraite et agents absents en longue durée.
- La maîtrise indispensable du budget du Centre Municipal de Santé.

Les atténuations de produits sont constituées du reversement de produits. La taxe de séjour perçue est reversée en totalité à la CdC Val de Cher Controis (camping et aire de camping-car). L'estimation est de 1 000 €.

Les charges de gestion courante s'élèvent à 411 734 € (en augmentation de 20 107€ par rapport au BP 2021) et prévoit la participation (subvention d'équilibre) aux budgets annexes s'élève à 87 819 € décomposée comme suit

- 26 224 € au budget annexe CCAS
- 60 000 € au budget annexe du cinéma
- 1 025 € au budget annexe portage de repas
- Le versement des indemnités aux élus pour 124 000 € (charges comprises)
- Le contingent au service incendie pour 128 510 €
- Les subventions aux associations et autres personnes privées pour 59 700 €.

Les charges financières sont prévues à hauteur de 90 000 €. Ce poste comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette. Un nouvel emprunt de 1 000 000 € a été signé le 20/11/2021, (reste à réaliser) déblocage prévu en 2 fois (mars-mai)

Au 31/12/2021 la dette du budget principal s'établi à 2 824 652 € et à 3 593 930 € avec les budgets annexes.

Les charges exceptionnelles pour 1 000 € sont composées de l'achat de dictionnaires (bourses et prix).

Virement à l'investissement : 1 244 570 € sont dégagés pour financer les opérations d'investissement.

2.2 Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 3 945 000 €

RECETTES

(Chiffres arrondis)

CHAPITRE	BP 2021	BP 2022
13 - Subventions	217 316 €	361 801 €
16 - Emprunts	609 681 €	1 524 530 €
10 - FCTVA, taxe d'aménagement	133 177 €	185 099 €
165 – Dépôts et cautionnement	4 500 €	4 500 €
21- Immobilisations corporelles	0 €	0 €
27 - Immobilisations financières	0 €	0 €
45 – Compte de Tiers	0 €	0 €
024 - Produits de cession	25 000 €	30 000 €
021 – Virement section fonctionnement	635 000 €	1 244 570 €
040 - Dotations aux amortissements	369 600 €	381 500 €
041 - Opérations patrimoniales	20 000 €	213 000 €
1068 – Excédent de fonctionnement	115 726 €	0 €
TOTAL	2 130 000 €	3 945 000 €

Elles sont constituées

- de la dotation aux amortissements: 381 500 €
- du FCTVA: 145 000 €
- de la Taxe d'aménagement: 40 098 €
- du virement de la section de fonctionnement: 1 244 570 €
- du nouvel emprunt : 1 000 000€

DEPENSES

(Chiffres arrondis)

CHAPITRE	BP 2021	BP 2022
20 - Immobilisations incorporelles	16 300 €	58 863 €
204 - Subventions d'équipement	26 000 €	71 416 €
21 - Immobilisations corporelles	278 141 €	208 736 €
23 - Immobilisations en cours	167 108 €	129 053 €
27 - Autres immobilisations financières	0 €	0 €
Opération d'équipement (y compris RAR)	1 040 561 €	2 246 417 €
10 - Dotations réserves	0 €	0 €
13 – Subvention investissement	0 €	0 €
16 - Emprunts	313 500 €	394 500 €
020 - Dépenses imprévues	0 €	0 €
45 – Compte de Tiers	0 €	0 €
040 - Opération d'ordre	169 900 €	96 500 €
041 - Opérations patrimoniales	20 000 €	213 000 €
001 – Solde d'exécution reporté	98 489 €	526 515 €
TOTAL	2 130 000 €	3 945 000 €

Les principaux équipements sont :

Bâtiments communaux : 727 706 €

Voirie : 1 323 300 € dont l'opération travaux de voirie TPG Albert

Eclairage public : 48 00 €

Ecoles / restaurant scolaire : 13 820€

Equipements sportifs : 45 740 €

Cimetière : 17 720 €

Service technique : 46 125 €

3. LES BUDGETS ANNEXES

Budget Assainissement

	Recettes en €	Dépenses en €
Budget assainissement		
Fonctionnement	840 000 €	840 000 €
Investissement	740 000 €	740 000 €

Principaux projets : création de réseaux

Budget Eau

	Recettes en €	Dépenses en €
Budget Adduction eau potable (AEP)		
Fonctionnement	400 000 €	400 000 €
Investissement	900 000 €	900 000 €

Principaux projets : mise en place des compteurs de sectorisation, renforcement des réseaux

Budget Cinéma

	Recettes en €	Dépenses en €
Budget cinéma		
Fonctionnement	112 000 €	112 000 €
Investissement	48 400 €	48 400 €

Projet : Climatisation

Budget Portage de repas

	Recettes en €	Dépenses en €
Budget portage de repas		
Fonctionnement	125 620 €	125 620 €
Investissement	3 642 €	3 642 €

Budget Lotissement

	Recettes en €	Dépenses en €
Budget Lotissement « Les côteaux de la Sauldre »		
Fonctionnement	580 000 €	580 000 €
Investissement	885 176.31 €	885 176.31 €